



Perspectives

AIDE FINANCIÈRE POUR DES EXCURSIONS ÉDUCATIVES

Qu'est-ce que le remboursement de la TPS/TVH?

Le gouvernement fédéral offre un remboursement de la TPS/TVH aux institutions éducatives pour des dépenses reliées à l'éducation; ce qui peut s'appliquer aux excursions éducatives.

Plusieurs écoles qui ont participé au programme Perspectives à St-Donat ou ont pris part à nos tours au printemps ou en automne ont pu récupérer 68 % de la TPS payée sur le coût total de l'excursion.

L'**EXEMPLE** qui suit peut vous donner une idée approximative du montant du remboursement

Excursion comprenant 40 élèves qui voyagent en Ontario

40 X \$349.00 par étudiant	= \$13,960.00
TPS @ 5	= \$617.70
Rabais de TPS serait 68 % de \$617.70	= \$420.04
TVH de l'Ontario @ 8	= \$988.32
Rabais de TVH serait 93 % de \$988.32	= \$919.14
Un rabais total de	= \$1,339.18

Excursion comprenant 40 élèves qui voyagent au Québec

40 X \$349.00 par étudiant	= \$13,960.00
TPS @ 5	= \$617.70
Rabais de TPS serait 68 % de \$617.70	= \$420.04

La réclamation se fait par l'entremise du département des finances du Conseil Scolaire

Lors de la réception de la facture pour le coût total de l'excursion (taxes incluses) vous pouvez suivre la procédure suivante :

Consulter le personnel administrateur de votre école:

Dans la planification de l'excursion consultez la personne responsable des finances de votre école et l'administration afin de comprendre le processus à suivre dans votre Conseil Scolaire. Chaque école et conseil scolaire à sa façon de faire les réclamations. Il est donc important de connaître la vôtre dès le départ.

L'excursion est payée par l'école:

- A) Perspectives vous fait parvenir à l'école la facture indiquant le montant de TPS/TVH pour l'excursion
- B.) Les revenus recueillis pour l'excursion, soit les levées de fonds, soit les paiements parents/élèves ou toute autre source de revenus sont retenus dans un compte scolaire et servent ensuite à payer l'excursion
- C) Avant la date du départ, l'école ou le conseil scolaire fait parvenir le paiement à Perspectives
- D) Dans le cas où c'est l'école qui a fait le paiement, l'école envoie la facture au département des finances du conseil scolaire. La facture indique le montant de TPS/TVH payé pour cette excursion

Si le conseil scolaire a payé l'excursion, suivre les étapes ci-dessous

Le Conseil scolaire fait parvenir une demande de réclamation de la TPS /TVH au gouvernement fédéral et rembourse l'école lorsque le remboursement lui est remis par le gouvernement fédéral. Ne pas oublier de joindre une copie du formulaire provincial, RC7066 SCH ou GST284 SCH à votre réclamation et faire parvenir les 2 formulaires au gouvernement fédéral

VOYAGES OF DISCOVERY / VOYAGES DE DÉCOUVERTES

738 Notre Dame Street, Suite 2 A, Embrun ON K0A 1W1
1-800-718-1785 www.perspectives-edu.com